

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR¹ (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2015-2016

Trimestre : octobre-novembre-décembre 2015

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Pierre Baril	Président	Rencontre de travail.	2015-11-06	Trois-Rivières et Montréal	223,60 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Louis-Gilles Francoeur	Vice-président	Colloque- <i>La modernisation des autorisations environnementales.</i>	2015-10-08	Québec	15,82 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Louis-Gilles Francoeur	Vice-président	2 ^e partie d'audience publique du mandat d'enquête et d'audience publique <i>Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette.</i>	2015-10-28 au 2015-10-30	Saint-Mathieu-de-Rioux, Bas St-Laurent	227,82 \$	0,00 \$	176,00 \$	98,40 \$	10,08 \$	Indemnité forfaitaire pour dépenses connexes (2 couchers)
Louis-Gilles Francoeur	Vice-président	Formation - <i>19^e Journées annuelles de santé publique - Évaluer les impacts sociaux en environnement.</i>	2015-12-09	Montréal	62,47 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.

¹ Premier dirigeant ou vice-président de l'organisme.